



Non restitution dépôt de garantie

Par **cecedauphin**, le **20/01/2015** à **20:19**

Bonsoir,

Je me permet de vous contacter sur un litige d'un état des lieux.

Tout d'abord, je précise que la conclusion générale des lieux indiquée par le bailleur est "RAS bon état général".

Néanmoins, de multiples petites taches jaunes sont présentes sur le lino d'une chambre (notées sur l'état des lieux).

A ce titre, mon bailleur m'a fait parvenir un devis de 1000€ pour le remplacement intégral de ce lino. De ce fait mon dépôt de garantie ne me serait pas restitué.

Que pensez-vous de cette situation ?

Que pouvons-nous faire ?

Cordialement